

EN CAS D'URGENCE

Ce document rappelle la conduite à tenir en cas d'urgence. Il doit être affiché sur les lieux de travail et dans les véhicules (art. R4534-153 à R4534-152 du Code du travail).

cachet de l'entreprise

**RASSEMBLER LES INFORMATIONS À INDIQUER À VOTRE INTERLOCUTEUR
EN LIEN AVEC LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST).**

1 La nature de l'urgence*

2 Informations du chantier

Nom du chantier :

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

Ville :

3 Le point de rendez-vous *Par exemple : une personne à l'entrée vous guidera.*

4 L'appel des secours

15
Samu

18
Pompiers

17
Police secours

112
Centre d'appels secours

*** Les bonnes informations sur la nature de l'urgence**

Les circonstances de l'urgence : description et risques possibles

Par exemple : chute d'un toit, chute dans une fosse, explosion, ensevelissement, heurt ou collision avec un véhicule...

Les difficultés d'accès et de dégagement

Par exemple : blessé(s) sur le toit, risque d'éboulement, risque d'incendie...

Le nombre de victimes et leur état

Par exemple : deux ouvriers blessés dont un saigne et ne parle pas.

L'intervention éventuelle du secouriste

Par exemple : premiers soins, bouche à bouche...

L'écoute des consignes du centre d'appel d'urgence

Ne raccrochez jamais le premier.



Sauveteurs-secouristes du travail : la liste à jour est affichée sur le lieu de travail (chantier, atelier...) Ils sont reconnaissables au logo placé sur leur casque ou leur tenue de travail.

Nom

Prénom

Nom

Prénom

Nom

Prénom